

République française

DEPARTEMENT de la DROME

DELIBERATION

OBJET : ETUDES SURVEILLEES TARIFS REGLEMENT RENTREE 2020 N° :
DE_2020_068

Séance du lundi 10 août 2020

Date de la convocation: 30/07/2020

*L'an deux mille vingt et le dix août l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christine FOROT,*

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 12

L'an deux mille vingt et le dix août

Le conseil municipal de la commune de SAINT RESTITUT (Drôme).
S'est réuni en session ORDINAIRE, à la Mairie sous la présidence de Madame
Christine FOROT.

Date de la convocation : 30 juillet 2020

PRESENTS : Christine FOROT, William AUGUSTE, Sandrine MEARY, Yves
ARMAND, Guy JANUEL, Marion MERLIN, Lionel VIGER, Sébastien ROUSSIN,
Hélène CHARANCON

ABSENTS EXCUSES : Bernard DUBOIS, Christian BOURRETTE

ABSENT NON EXCUSE : Martine DENISE

REPRESENTE : Nadia VERDON par Guy JANUEL, Marion CECCHINI par
Sandrine MEARY, Franck THEOLAS par Sébastien ROUSSIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Sandrine MEARY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 10/12/2019 approuvant le
règlement des Etudes Surveillées sans augmentation de tarifs à compter du
01/01/2020.

Madame le maire précise qu'il convient de délibérer sur l'année scolaire à compter
de septembre 2020 et de prévoir une augmentation des tarifs appliqués pour la
gestion des Etudes Surveillées.

Le règlement sera modifié en conséquence, il régit la gestion du service des Etudes
Surveillées dans le but de rendre le moment de pause agréable et au calme pour tous.

En conséquence, le conseil municipal après discussion et vote à l'unanimité :
APPROUVE le règlement intérieur des Etudes Surveillées, tel que proposé en annexe
avec modification des tarifs, applicable à compter du 1er septembre 2020.

Le Maire Christine FOROT



Valence
Date de réception de l'AR: 11/08/2020
026-212603260-20200810-DE_2020_068-DE